

## Procédure d'Alerte : Mise à jour de l'ACBL de novembre 2020

Le conseil d'administration de l'ACBL a approuvé à l'unanimité une mise à jour complète de la procédure d'alerte lors de sa réunion de novembre, la première révision majeure en 20 ans.

Les nouvelles procédures prennent effet le 1er janvier 2021. Le document complet est disponible [ici](#) (en anglais).

Le Bridge n'a jamais été un jeu à entente cachée. Vos adversaires sont en droit de tout savoir de vos conventions, aussi complètement que vous-mêmes. Les alertes ont toujours servi à rendre ce processus plus facile. Qu'une déclaration nécessite ou non une alerte, vous avez l'obligation d'expliquer l'ensemble de vos conventions liées à cette déclaration à la demande d'un adversaire.

### Pré-Alertes

Les modifications commencent dès le début du tour. Comme auparavant, vous devez pré-alerter les adversaires si vous jouez des conventions canapé ou des systèmes différents en fonction de la position ou de la vulnérabilité (mais pas si vous avez des plages différentes pour l'ouverture de 1SA). De plus vous êtes maintenant tenus de pré-alerter si vous jouez un système qui comprend au moins une ouverture au palier de 1 non naturelle, ou impérative. Cela peut être aussi simple que de dire : « Nous jouons le 1 Trèfle fort » ou « Notre ouverture de 1 Trèfle peut être singleton ».

Vous n'êtes plus tenu de pré-alerter si vous entamez petit d'un doubleton faible, mais, si vous jouez cela, cela doit être inclus dans votre réponse quand un déclarant vous interroge au sujet de vos entames et signalisations.

### Modifications d'Alertes

La nouvelle procédure d'alerte part du principe que les enchères naturelles ne sont pas alertées, et que les enchères artificielles le sont. Elle énonce alors les exceptions à ce principe, listant les enchères naturelles qui doivent être alertées, (par exemple, une réponse à une ouverture au palier de 1 qui n'est pas impérative), et les déclarations artificielles qui ne doivent pas l'être (par exemple le Stayman).

Les plus fréquentes déclarations qui on vu leur statut d'alertabilité évoluer sont :

- 1) En enchère à deux, aucun saut dans la couleur n'est alertable (faible, intermédiaire, ou fort).
- 2) Un CueBid direct qui n'est pas Michael's non précisé (montrant les deux majeures sur une mineure, ou un majeur et un mineur non spécifiée sur un majeure), nécessite une alerte.
- 3) Un contre de soutien ou un surcontre ne nécessite plus d'alerte.
- 4) Une ouverture de 2♣ qui ne répond pas à la définition de « Trèfle Fort » (la manche moins un pli) nécessite une alerte. (Cela a tendance à s'appliquer aux ouvertures distributionnelles qui n'ont pas beaucoup de gros honneurs : se référer à la [charte de l'ACBL](#) - en anglais).

## Modification d'Explications.

Il y a également eu quelques changements dans la formulation des explications, avec les plus grands changements pour les transferts (Texas).

Au lieu de dire le mot « Transfert », l'explication doit maintenant nommer la/les couleurs concernée(s).

Par exemple, dans la séquence 1SA - 2♥, où l'enchère de 2♥ montre des piques, au lieu d'expliquer « Texas », il faudra maintenant expliquer « (pour les) pique ».

Cette explication est utilisée dans toutes les situations où votre partenaire montre une longueur dans un autre couleur spécifique, ainsi que pour les « contres » et « surcontres » qui nomment la couleur immédiatement supérieure. Par exemple, si vous jouez que 2♠ en réponse à 1SA qui montre les Trèfles, alors vous expliquerez : « (pour les) Trèfles » ; Cependant si la même enchère signifie pour vous le transfert pour une mineure indéterminée, vous devrez alerter, même si le partenaire rectifiera toujours à Trèfle.

Voici un exemple de cette règle avec le contre : Si vous jouez que, après un 1♣ d'ouverture et une intervention de 1♦, un contre montre des cœurs (et ne dit rien des piques, comme un contre d'appel traditionnel le ferait), alors vous expliquerez « pour les cœurs » quand votre partenaire contre.

Les contres punitifs traditionnels ne sont jamais alertés ou expliqués (« Punitifs »).

Au lieu de dire "pourrait être court" pour l'ouverture d'une mineure non impérative, qui pourrait contenir moins de trois cartes, vous devez décrire le nombre minimum de Cartes dans la couleur, par exemple « Peut être singleton ».

Si vous êtes d'accord pour ignorer systématiquement une longueur quatrième à pique pour enchérir à sans atout sur l'ouverture de 1♥, alors vous ajouterez « pourrait avoir quatre piques » à l'explication « impératif » ou « semi-forcing ». C'est souvent applicable à des paires jouant le Flannery. (ou le Checkback Stayman).

## Alertes retardées

Les règles des alertes retardées ont légèrement changé, la principale différence étant que, à la fin des enchères, le déclarant doit expliquer toutes les enchères non expliquées durant la séquence, sans qu'il soit fait besoin au camp de la défense de les demander avant l'entame.

Ceci devrait diminuer le nombre de fois où le joueur qui n'est pas à l'entame pose des questions avant son tour de parole.

## Courbe d'apprentissage

A chaque changement d'usage, il y a des joueurs qui feront des erreurs de bonne foi en essayant d'appliquer les nouvelles règles, et il n'y aura pas des pénalités automatiques. Comme avec les anciennes règles, soyez guidé par le principe que l'objectif de la procédure d'alerte est de faire savoir aux adversaires ce que vous jouez.

*Nos sincères remerciements aux collègues membres du comité pour leur travail sur ce projet : Tom Carmichael, Greg Herman, Michael Rosenberg, Matt Smith et Sol Weinstein.*